

les élaborer de façon à préserver les fondements sociaux nécessaires à la croissance.

Cinquièmement, nous devons examiner sans détour la question des liens que nous établissons entre l'aide au développement et le comportement des gouvernements des pays concernés. Nous devons reconnaître ici qu'il n'y a pas de choix faciles. Nous pouvons détester certains régimes et abhorrer certains gouvernements. Toutefois, il ne faudrait pas punir des peuples pour des régimes qu'ils n'appuient pas, des régimes qui les punissent déjà. Par ailleurs, ces régimes devraient savoir que notre tolérance a des limites et qu'il existe des règles auxquelles nous ne dérogerons pas.

Je crois que l'aide canadienne au développement témoigne de cette façon de penser. Nous tenons compte du dossier d'un pays en matière de droits de la personne lorsqu'il s'agit de déterminer quelle quantité et quel type d'aide lui accorder. Toutefois, nous ne demandons pas des miracles. Nous ne nous attendons pas à ce qu'une société qui a été un enfer jusqu'ici devienne un paradis du jour au lendemain. Nous cherchons donc des signes d'amélioration et réexaminons la situation à intervalles réguliers.

De même, au lieu de couper l'aide complètement, nous décidons souvent de modifier le type d'assistance fournie. Lorsqu'un régime en arrive à violer systématiquement les droits de la personne, nous pouvons cesser de traiter avec ce régime. Toutefois, nous ne cessons pas de traiter avec la population du pays tant que nous pouvons l'atteindre. Nous évitons de la faire souffrir plus qu'elle ne souffre déjà. Aussi passons-nous par les ONG (Organisations non gouvernementales), les Églises et les organisations locales lorsque cela est possible pour faire parvenir l'assistance à la population sans aider ces gouvernements. Je ne prétends pas que cette façon de procéder soit toujours efficace à cent pour cent ou que les choix soient faciles. Je crois toutefois qu'il s'agit de la seule ligne de conduite à suivre.

Sixièmement, nous devons fournir les outils et les compétences nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie ainsi qu'au respect des droits de la personne. Il peut s'agir d'observateurs chargés de surveiller les élections, d'experts constitutionnels, de spécialistes des droits de la personne, de boîtes de scrutin et d'ouvrages. Nous pouvons mener cette action bilatéralement ou multilatéralement.

Sur le plan bilatéral, cette année seulement, le Canada a aidé à la tenue d'élections en Roumanie, en Bulgarie et en Tchécoslovaquie. Nous aidons le Bénin à instaurer la démocratie. Nous collaborons avec l'ONU en envoyant des observateurs et des agents de la GRC en Namibie. Nous offrons nos compétences en